

Public visé

Chargé d'affaires | Bureau d'étude | Référent ESP

Prérequis

Aucun

Durée

2 jours / 14h00 / en présentiel

Effectif

De 4 à 8 participants

Lieux et dates

Paris : 14/03/2023 et 15/03/2023

Rousset : 10/05/2023 et 11/05/2023

Nantes : 03/10/2023 et 04/10/2023

Bayonne : 17/10/2023 et 18/10/2023

Tarif [Base 6 personnes - Déjeuner offert, pris en commun avec le formateur]

Tarif par stagiaire : 1 200 € HT

Objectifs principaux de la formation

A la fin de la formation, l'apprenant sera en mesure de :

- Constituer les dossiers d'exploitation partie fabrication et partie exploitation.
- Effectuer les opérations réglementaires prévues par le cahier technique professionnel, pour le suivi en service des systèmes frigorifiques, approuvé par la décision ministérielle BSERR n°20-037 du 29 août 2020.
- Rédiger les plans d'inspection.

Programme

- Notions et technologies des ESP [Equipements Sous Pression]
- Analyse de la réglementation des ESP
- Dispositions du CTP [Cahier Technique Professionnel]
- Constitution du dossier d'exploitation
- Obligations réglementaires des systèmes frigorifiques
- Rédaction des plans d'inspection

Moyen d'encadrement

Formateurs aux compétences techniques spécifiques métier.

Méthodes et moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle de formation conforme aux normes en vigueur. Des apports théoriques, des exercices pratiques d'application vus pendant la formation, mises en situation, validation des acquis. Documents et supports de formation projetés.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

Feuilles de présence | Parcours adaptés aux besoins de chaque participant | Evaluation des acquis en cours de prestation | Méthodes mobilisées : exposés théoriques / mise en situation / validation des acquis | Evaluation de la satisfaction des participants.

Formalisation à l'issue de la formation

Une attestation de fin de formation sera transmise. Un support version papier ou numérique sera remis à chaque stagiaire pendant la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap (PSH) ou présentant une contre-indication médicale : nous consulter.

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

L'organisme désigne un référent pédagogique et un référent handicap.

SYCLEF ACADEMY

Contactez-nous:

formation@synclef.fr

04.84.49.26.97